



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 4 du 18 septembre 2018



Campagne 2018-2019



A retenir cette semaine :

Colza

- Poursuite du vol de grosses altises en Bourgogne. Quelques captures en Franche Comté.
- Présence de petites altises avec des dégâts principalement en bordure des parcelles contiguës à un ancien champ de colza.
- D'autres ravageurs sont parfois visibles ou signalés (noctuelles terricoles, tenthrèdes, pucerons verts),
- Remettre les cuvettes jaunes si ce n'est pas encore fait.

Colza

p 02

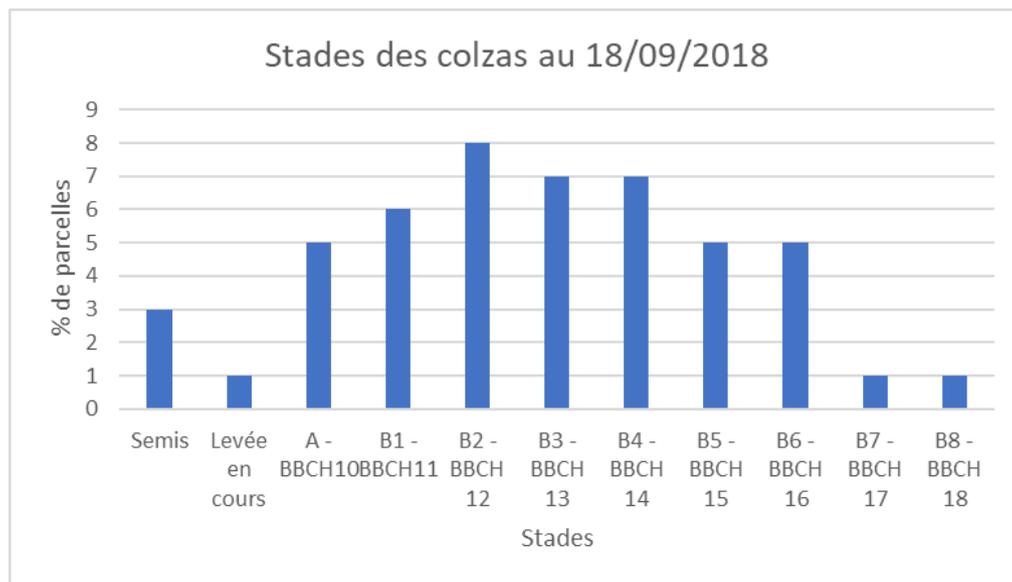


Réseau 2017-2018

Le réseau BSV Bourgogne - Franche Comté est en cours de construction. Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de **58** parcelles du réseau.

Stades des colzas

L'absence de précipitations continue de se faire sentir sur le développement du colza. Les stades sont toujours très hétérogènes (de cotylédons à 8 feuilles). La majorité des parcelles se situe entre les stades 2 et 4 feuilles. A noter que 4% des parcelles de notre réseau ne sont pas encore levés (semis ou levé en cours). Le maintien d'un temps sec dans les prochains jours va renforcer l'hétérogénéité des stades.



Mise en œuvre des pièges

Les pièges doivent être mis en place dès l'implantation des colzas.

Cf BSV n°1 ou n°2.

Ravageurs

Les premiers insectes susceptibles d'être observés dans les cuvettes sont les petites altises (ou altises des crucifères). Attention à ne pas les confondre avec les grosses altises (ou altises d'hiver).



Altises des crucifères ou petites altises

Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2,5 mm.



Petite altise noire et morsures sur colza. (P. Chopard, CA39)



Petite altise bicolore sur 1^{ère} feuille émergente de colza. (H. Martin, Seine-Yonne)

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles.
- **Seuil de nuisibilité** : 8 pieds sur 10 portent des morsures et 25% de la surface foliaire est détruite.

La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle. Dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population, et donc augmente le risque.

- **Observations** :

23% des situations (6/26) signalent la capture d'altises dans les pièges en végétation (4% des cuvettes ont piégé plus de 20 individus). 44% (15/34) signalent des morsures d'altises. 2 parcelles ont plus de 8 pieds sur 10 ou plus avec des morsures mais uniquement en bordure : Charny (89) et Brétigny (21). Seule Brétigny est encore au stade sensible (B3).

En parcelle, 63% des parcelles indiquent une destruction de surface foliaire (allant de 0 à 15% de surface foliaire par plante). En bordure, 80% des parcelles indiquent une destruction de surface foliaire (allant jusqu'à 80% de la surface foliaire des plantes à Brétigny).

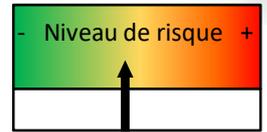
- **Analyse du risque** :

- Les colzas qui ont plus de 3 feuilles sont sortis de la période de risque.





- pour les colzas qui viennent d'être semés ou en cours de levée, le risque est faible.
- pour les colzas qui sont entre le stade cotylédons et le stade 3 feuilles, et qui jouxte d'ancien champ de colza ou des parcelles de moutarde, le risque est moyen à élevé. Surveiller les bordures de parcelles régulièrement. La vigilance est de mise, d'autant plus que les altises étaient fortement présentes à la récolte et sur les repousses de colza.



Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES

Des captures ont été enregistrées la semaine dernière et se poursuivent cette semaine.



La grosse altise est principalement active la nuit. Elle occasionne des morsures circulaires, perforantes ou non de quelques millimètres dans les cotylédons et les jeunes feuilles. Attention à ne pas confondre les dégâts avec ceux occasionnés par d'autres insectes ou des limaces.

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles
- **Seuil de nuisibilité** : 8 pieds sur 10 portants des morsures. En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures
- **Observations** : sur 46 parcelles renseignées, 20 ont piégé des grosses altises dans les cuvettes jaunes enterrées (soit 43% au lieu de 22% la semaine dernière), à hauteur de 1 à 8 individus.
- **Analyse du risque** :

- Pour les colzas qui ont plus de 4 feuilles, le risque est faible. La biomasse est suffisante pour limiter l'impact des piqures sur les feuilles.
- Pour les colzas ayant moins de 4 feuilles ou qui pourraient sortir, le risque est moyen à élevé. Ce risque est d'autant plus élevé que les conditions climatiques sont peu favorables à l'évolution en stade des colzas.





Limaces

Le colza est particulièrement appétant pour les limaces. Avec le temps sec, le risque est réduit mais il peut se réactiver dès un passage pluvieux.

- **Période de risque** : de la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.
- **Seuil de nuisibilité** : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.
- **Observations** : 1 parcelle signalée avec de faibles dégâts (moins de 5% du feuillage détruit)
- **Analyse du risque** : Le risque faible actuellement. Maintenir la vigilance si retour des pluies .



Pucerons verts du pêcher (*Myzus persicae*)

Les pucerons verts s'installent sur la face inférieure des feuilles et sur les petites feuilles en formation au centre de la rosette.



- **Période de risque** : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation), les pucerons verts sont susceptibles de transmettre des viroses au colza. Observer méticuleusement sous les feuilles
- **Seuil de nuisibilité** : présence de pucerons verts sur 2 pieds sur 10
- **Observations** : Sur 35 parcelles observées, 4 parcelles soit 11% ont relevé la présence de pucerons sur les feuilles. Seule la parcelle de Bouhy (58) a dépassé le seuil de nuisibilité (40% de plantes porteuses de pucerons).
- **Analyse du risque** :
Le risque est faible actuellement. A surveiller, en observant bien le dessous des feuilles.





Autres ravageurs

Présence de **Noctuelle Terricoles** dans plusieurs parcelles de colza avec dans certaines situations des dégâts pouvant occasionner des re-semis. Les dégâts et la destruction de parcelles est d'autant plus rapide que la croissance des colzas est très lente.



E. Bonnin, Soufflet-Agriculture

6 parcelles indiquent la présence d'adultes de **tenthredes** (de 0 à 10 individus piégés). Des larves sont observées et 3 parcelles présentent des destructions de feuilles (de 0 à 8%).

Seules les larves sont responsables de dégâts en consommant les feuilles. Il n'y a pas de corrélation entre l'intensité de captures d'adultes et l'intensité de présence des larves. Le seuil de nuisibilité est dépassé lorsque la consommation de feuilles par les larves est supérieure à l'émission de nouvelles feuilles par le colza. Il convient d'être vigilant dans un contexte de faible croissance des colzas.



E. Joudelat, CA89



M. Geloën, Terres Inovia





DESHERBAGE DES CÉREALES D'HIVER

Lutte contre adventices dans les céréales d'hiver : l'agronomie avant tout

Travail du sol : Optimiser Labour et Faux Semis

Un système de culture simplifié, tant au niveau du travail du sol que de la rotation, peut contribuer à augmenter de façon significative la présence de graminées d'automne. Dans ces situations, le labour occasionnel peut être une des solutions pour gérer à long terme le salissement des parcelles.

⇒ **Labourer en cas d'échec de désherbage**

Dans un contexte de développement des résistances aux herbicides, un labour tous les 3-4 ans est à privilégier en cas de rotations courtes. Le labour est à positionner suite à un échec de désherbage de graminées. Les semences d'adventices produites seront ainsi enfouies en profondeur (cf TAD).

⇒ **En non labour des solutions existent : les « faux semis »**

Le labour peut présenter certaines limites : coût élevé, débit de chantier, difficultés techniques (milieux, type de sol...). Quand le retour au labour n'est pas possible ou non souhaité, la technique de faux semis peut présenter une alternative intéressante.

Sol fin rappuyé et humide : une clé de la réussite

En déchaumage ou sur labour un faux-semis demande une préparation fine, superficielle et retassée en surface. Il s'agit d'établir un bon contact terre-graine favorisant la levée des adventices et de garder l'humidité du sol. Le tableau ci-contre présente les différents outils et leur efficacité en faux-semis. Toutefois, la technique ne fonctionne que sur les adventices en mesure de germer.

Quels outils pour un bon faux-semis?		
	Prof. (cm)	Faux-semis
Herse de déchaumage (Ecomulch - Magnum)	1-2	Très bon
Bêches roulantes (Duro Compil)	3-4	Bon
Vibro-déchaumeur (Kongskilde, vibro-till)	3-5	Bon
Déchaumeur à disque indépendant Vad. Carrier, Agrisem, DjscoMulch)	3-6	Bon
Cover-crop + rouleau	4-5	Moyen
	8-10	Faible
Cultivateur dents rigides et disques nivelés Lemken, Smarag	4-5	Moyen
	8-10	Faible
Déchaumeur à socs larges et plats Horsch terrano	4-5	Moyen
	8-10	Faible

Une technique efficace selon la biologie des adventices

La dormance des graines d'adventices est le frein principal à leur bonne levée. Le brome stérile non dormant lève très facilement en été/automne. Le faux semis est donc très efficace. Les vulpins et ray-grass ont des dormances plus prononcées et donc seulement une partie du stock semencier d'adventices sera en capacité de germer sur la période fin été/automne. La réussite des faux-semis sera donc plus aléatoire.



Destruction du faux-semis et comment éviter les relevées

En interculture, il est possible de détruire mécaniquement les adventices. Cependant le risque de nouveau faux-semis n'est pas négligeable ; il est donc nécessaire de réaliser cette intervention idéalement en conditions sèches. L'autre alternative consiste à combiner un désherbage chimique type glyphosate à un semis direct avec un élément de semis qui viendra perturber le moins possible le lit de semis.

Dans le prochain BSV, rotation et date de semis.

Pour en savoir plus :

Article 1 : Généralité sur le désherbage : <https://www.cjoint.com/c/HIhfqAVKq2j>

Article 2 : Travail du sol : optimiser labour et faux semis : <https://www.cjoint.com/c/HIlp65CBjei>

Article 3 : Rotation et date de semis : <https://www.cjoint.com/c/HIthe7pEKIP>



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'Agriculture, en cliquant [ici](#)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement